

*Date de dépôt: 28 avril 2003*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport d'activité de la commission consultative de la diversité biologique (exercice 2000-2002)**

### **Rapport de M. Christian Bavarel**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. John Dupraz, la commission de l'environnement et de l'agriculture a étudié le rapport 445 lors de sa séance du 13 février 2003 en présence de M. Robert Cramer, président du DIAE, ainsi que de M. Hervé Burdet, président de la commission consultative de la diversité biologique, et de M. Gilles Muhlhauser, directeur du service des forêts, de la protection de la nature et du paysage. Le procès-verbal a été tenu par M<sup>me</sup> Henriette Maire, qu'elle en soit ici remerciée.

### **I. Rappel**

Il y a trois législatures déjà, le Grand Conseil avait souhaité – par le biais d'une motion – réunir les commissions consultatives de la faune, de la flore, du biotope et de la pêche. Il a fallu remettre le projet de loi plusieurs fois sur le métier, notamment parce que les pêcheurs voulaient continuer à être représentés dans une commission à part. Finalement, cette commission de la biodiversité a vu le jour au début de l'année 2000. Par souci d'efficacité, elle se subdivise en trois sous-commissions : flore, faune, sites et biotopes. Chacune peut prendre des décisions.

La sous-commission de la flore s'occupe des dérogations, par exemple, relatives à la distance de 30 m prévue pour implanter une construction près d'une forêt. Elle donne son préavis et fait un rapport à la commission plénière.

La sous-commission de la faune, par exemple, décide des tirs qu'il faudra opérer dans la faune. On pouvait s'attendre à de grands affrontements étant donné que, d'un côté, il y a les chasseurs et, de l'autre, les protecteurs des animaux. Cependant, grâce aux explications de M. Mulhauser sur une protection de l'environnement bien comprise – qui prenne en compte tant les besoins de l'agriculture que ceux de la protection de la nature – les plans de tir ont pu être élaborés tout en étant aussi modérés qu'efficaces.

Quant à la sous-commission des sites et des biotopes, son action est moins spectaculaire. Elle se prononce sur les plans de sites dont le milieu naturel fait l'objet.

La commission plénière et les sous-commissions ont beaucoup travaillé. La première s'est réunie dix fois et les secondes jusqu'à trente fois.

Les travaux de cette nouvelle commission consultative ont été guidés par le document « Objectifs nature » qui est en quelque sorte le plan directeur pour la protection de la nature.

Son premier rapport – R 445 – ne porte donc que sur une demi-législature. Il contient, à la fin, une série de tableaux faisant le bilan des choses faites et à faire.

## **II. Plan directeur forestier**

Il a fallu au Grand Conseil deux législatures pour mettre sous toit un cadre. C'est sur cette base que le plan directeur a été mis en œuvre ; plan qui a dû être présenté aux communes et discuté par la sous-commission. Ce plan fixe trois types de zones : celle réservée à l'exploitation, celle préservée et celle mise à disposition des loisirs.

Ce plan directeur forestier gère quelque 18% du territoire cantonal. Il n'est pas encore achevé mais il est en train de s'affiner.

## **III. Certification des forêts genevoises au label FSC (Forest Stewardship Council)**

Ce label est reconnu sur le plan international. Il existe aussi un label suisse dit « Q » comme « qualité ». Il vient de la Suisse allemande. Genève a choisi FSC, ce qui lui a valu de recevoir un prix décerné par le WWF.

Genève est ainsi le premier lieu au monde à avoir une forêt urbaine reconnue. Cependant, depuis lors, plusieurs cantons ont entrepris la même démarche.

#### **IV. Corridor de faune**

La faune se déplace d'un point à un autre en fonction de l'urbanisation et des axes de transport. Dans la région genevoise, il existe six ou sept couloirs pour la faune reliant la plaine et la montagne. La difficulté est de maintenir ces couloirs si l'on veut maintenir cette faune dans la région.

La Confédération a établi un réseau national de la faune en collaboration avec l'office des routes et l'office de la protection de la nature. Les cantons sont invités à collaborer à ce plan.

#### **V. Question des commissaires**

Les commissaires ont eu le plaisir de pouvoir poser une succession de questions très précises, les réponses apportées l'ont été avec grande compétence. C'est avec un grand intérêt que la commission de l'environnement et de l'agriculture a étudié le rapport 445.

#### **VI. Conclusion**

Au bénéfice de ce qui précède, la commission prend acte, à l'unanimité, du rapport et vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à en faire de même.